

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

PCT

NOTE RELATIVE À UNE COMMUNICATION OFFICIEUSE AVEC LE DÉPOSANT

(règle 66.6 du PCT)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire	
Demande internationale n°	Date de la communication officielle (<i>jour/mois/année</i>)
Déposant	

<u>Communication</u> <input type="checkbox"/> par téléphone <input type="checkbox"/> lors d'une entrevue	<u>Participants</u> <input type="checkbox"/> déposant : <input type="checkbox"/> mandataire : <input type="checkbox"/> Examineur(s) :	<input type="checkbox"/> identité vérifiée	<input type="checkbox"/> autorisation vérifiée	<input type="checkbox"/> connu personnellement
--	--	--	--	--

Résumé de la communication :

Une prorogation de délai est accordée (formulaire PCT/IPEA/427).

Une copie de la présente note est envoyée au déposant avec le formulaire PCT/IPEA/429.

Déposant/mandataire	Fonctionnaire autorisé de l'administration chargée de l'examen préliminaire international n° de téléphone
---------------------	--